

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Quels recours si une demande de carte grise n'aboutit pas ?

Le certificat d'immatriculation (ex-carte grise) est envoyé par La Poste en **lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Si, lors de la demande, le téléservice a indiqué que votre dossier doit être étudié et que vous serez contacté par courriel, la fabrication de la carte grise est lancée à l'issue de cette étape. Le délai de réception sera donc plus long. Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier en utilisant le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

Si vous n'obtenez pas d'information via le téléservice, contactez l'ANTS avec son formulaire de contact sur internet.

Où s'adresser ?

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) – Carte grise particuliers

Par messagerie

Accès au [formulaire en ligne](#)

Attention :

Il n'est pas possible d'accélérer la production d'une carte grise. Les demandes sont traitées **chronologiquement** par un système informatique. Une intervention extérieure est impossible.

Une fois que la production du titre est lancée, on ne peut pas l'arrêter.

- [Suivez votre demande de certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)

Si vous souhaitez contester la décision de refus, vous devez effectuer un recours gracieux en utilisant le téléservice suivant :

Vous devez vous identifier via France Connect.

Ensuite, si la réponse apportée ne vous convient pas, vous devez saisir le ministère de l'intérieur par courrier postal.

Où s'adresser ?

[Ministère de l'intérieur – Délégation à la sécurité routière](#)

- [Faire un recours gracieux suite au refus de délivrance d'une carte grise](#)

Carte grise (certificat d'immatriculation)

Vendre (ou donner) un véhicule

[Démarches à accomplir](#)

[Obtenir un certificat de non gage](#)

Immatriculer un véhicule

[Immatriculer un véhicule neuf](#)

[Immatriculer un véhicule d'occasion](#)

[Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole](#)

[Hériter d'un véhicule](#)

[Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration](#)

Titulaire du certificat et modification de sa situation

[Titulaire et cotitulaire de la carte grise](#)

[Changement d'adresse](#)

[Ajouter une autre personne sur sa carte grise](#)

[Retirer une personne sur la carte grise](#)

[Changement du nom du titulaire](#)

Modifications du véhicule

[Véhicule retiré de la circulation](#)

[Véhicule accidenté](#)

[Véhicule transformé](#)

[Véhicule à détruire](#)

Plaques d'immatriculation

[Caractéristiques](#)

[Vol](#)

[Usurpation](#)

Services en ligne



- Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)
Téléservice
- Faire un recours gracieux suite au refus de délivrance d'une carte grise
Téléservice

**Textes de
référence**

- Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules



AGGLOMÉRATION
Luberon Monts de Vaucluse
Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon
Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F31529>